Bulgarie: demande d'adhésion du 14 décembre 1995 et partenariat

1997/2179(COS) - 18/11/1998

En adoptant le rapport de Mme Magda AELVOET (Verts, B), la commission s'est félicitée des efforts consentis par la Bulgarie dans les domaines politiques, économiques et de l'intégration de l'acquis communautaire. La mise en oeuvre de la stratégie de pré-adhésion peut être considérée comme réussie. Le rapport d'avancement de la Commission sur l'adhésion de la Bulgarie peut être considéré comme globalement positif en ce qui concerne les efforts réels accomplis par ce pays, sans chercher pour autant à dissimuler la somme de travail qui reste à fournir dans certains domaines clés. La commission souligne la nécessité pour la dynamique du processus d'adhésion, de couvrir tous les pays avec lesquels l'UE a signé un accord européen et de n'exclure aucun candidat a priori. Par conséquent, chaque pays candidat a le droit d'être jugé sur les mêmes critères de base et sur ses propres réalisations. Enfin, la commission rappelle que ce n'est qu'en utilisant pleinement les instruments existants (accords européens, partenariat d'adhésion) que pourra se développer la coopération mutuelle entre l'UE et la Bulgarie.